

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE A PLOERMEL AVANT LA RÉVOLUTION

Cette étude n'est qu'un essai, car les documents qu'il eût fallu consulter pour acquérir une connaissance parfaite du sujet sont trop nombreux pour qu'un dépouillement ait pu être tenté dans un laps de temps trop court. En outre, les rôles d'imposition qui ont été pris pour base de ce travail ne représentent qu'une partie de la documentation existant autrefois. Les Archives du Morbihan n'offrent aucune ressource, ce qui est normal puisque toutes les agglomérations du département situées au nord de l'Oust faisaient partie, avant la Révolution, de l'évêché de Saint-Malo et que par conséquent, les rôles de la capitation les concernant se trouvaient au bureau diocésain de Saint-Malo, dépendant de la commission intermédiaire des Etats de Bretagne. Ils auraient pu être envoyés à Vannes après 1789, comme cela s'est produit pour le bureau diocésain de Cornouaille, mais en fait le versement n'a pas eu lieu. On les trouve donc aux Archives d'Ille-et-Vilaine (Série C) dans le fonds de la commission intermédiaire et non dans celui du bureau diocésain de Saint-Malo ; une étude archivistique serait nécessaire pour déterminer par quel organisme ils étaient détenus pendant l'ancien régime.

Quant au fonds de la subdélégation de Ploërmel, il a disparu, lacune regrettable car nous ne possédons ainsi, pour la région au nord de l'Oust, aucun rôle du dixième ou du vingtième ; or cette catégorie de documents nous eut mieux renseignés sur la fortune immobilière de la

population que la capitation qui est un impôt de répartition. Pour l'assiette de ce genre d'impôt, il est assigné à chaque ville ou paroisse rurale une somme qui est répartie ensuite entre les habitants ; à l'origine, ceux-ci furent groupés en diverses catégories et taxés uniformément suivant la catégorie à laquelle ils appartenaient ; plus tard, on s'efforça de tenir compte des appointements, de la situation financière de chaque contribuable. Néanmoins les chiffres indiqués sur les rôles ne représentent pas un pourcentage de la fortune ; ils sont simplement comparables entre eux pour établir une hiérarchie des ressources.

Quelques articles ont déjà été rédigés en utilisant les données de la capitation ; un des meilleurs, en Bretagne, est celui d'Henri Sée, intitulé : *La population et la vie économique de Rennes vers le milieu du XVIII^e siècle d'après les rôles de la capitation* ; il a paru dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tome IV, 1923, pages 89-136. Nous avons suivi le plan de ce travail pour permettre à ceux qui le désireraient d'établir des comparaisons entre cette étude et la nôtre. Toutefois la date choisie n'a pas été le milieu, mais la fin du XVIII^e siècle, afin de mettre en évidence les opinions de la classe dirigeante grâce aux positions prises pendant la Révolution. L'année 1789 n'a cependant pas été retenue car le rôle qui la concerne est un brouillon non définitif ; c'est 1785 qui a été choisie parce que la répartition des contribuables par rues était bien indiquée, ce qui présentait une certaine importance (1).

I

TOPOGRAPHIE DE LA VILLE ET RÉPARTITION SOCIALE

Au centre se trouve, au XVIII^e siècle, la ville close dont les remparts englobent au sud l'église Saint-Armel, laissent en dehors, à l'ouest, la place Royale, se hérissent au nord

(1) Le rôle de la capitation pour 1785 se trouve aux *Archives d'Ille-et-Vilaine*, sous la cote C 4095, et le rôle de la noblesse de 1789 sous la cote C 4262.

de tours et de courtines encore existantes, longent à l'est la place d'Armes, qui reste hors de l'enceinte. Dans cet espace restreint se trouve la Cohue, c'est-à-dire les Halles centre commerçant de la cité.

L'agglomération s'étend un peu vers l'est par la rue des Herses et celle du Bignon, par le bourg Grimaud, la Grange et le Paty (du côté de l'hôpital actuel), par la rue des Forges qui se dirige vers Rennes, par les rues Porte d'en Haut et du Mouton qui lui sont perpendiculaires.

Au nord, la rue du Val forme un petit faubourg en direction de Dinan, tandis qu'à l'ouest la rue de l'Hôpital, partant de la place Royale, descend vers la route de Josselin laissant à gauche le lieu dit La Mare Farault.

Un faubourg plus important s'élargit au sud ; la rue du Rouleau et la rue du Four (actuellement fondues en la rue du Général-Dubreton) conduisent à la route de Vannes ; un embranchement à l'ouest mène à la rue Saint-Michel. Parallèlement à l'axe de la rue du Rouleau, la rue des Patarins conduit au prieuré Saint-Nicolas (place de la Mairie) d'où partent vers le sud deux rues parallèles : la Grande et la Petite rue.

Les couvents sont construits hors de la ville close. L'ancien prieuré bénédictin de Saint-Nicolas n'est plus qu'une chapellenie desservie par des prêtres séculiers et son église menace ruine. Par contre, les Carmélites ont un établissement prospère rue des Forges, dont les bâtiments existent toujours ; les Carmes sont établis en haut de la rue de l'Hôpital, et les Ursulines à l'emplacement de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne.

Ploërmel a donc conservé, au XVIII^e siècle, sa structure de petite ville moyenâgeuse avec un centre ceinturé de murailles et des faubourgs en étoile, autour desquels ont trouvé place les enclos des monastères.

Si nous étudions maintenant la répartition sociale dans les divers quartiers, nous voyons que la ville close compte dans ses rues une notable partie de la bourgeoisie en renom : les magistrats y demeurent, 8 avocats sur 12, 6 autres hommes de lois, 6 fonctionnaires ou gens de profession libérale, 2 chirurgiens. Le chiffre des servantes habitant ce quartier (42) montre que la domesticité était

chose courante dans les maisons. Si l'on s'en réfère au livre un peu imprévis de M. de Bellevue sur Ploërmel, il semble que beaucoup de familles nobles, dotées de châteaux ou manoirs aux environs, possédaient leur hôtel dans cette partie de la ville. Mais il y avait aussi des marchands en nombre considérable (13) dont l'un taxé à 28 l. est un personnage aisé. Parmi les gens sans profession résidant dans la ville close, il y en a 5 qui paient une cote assez élevée. Ainsi, le centre de la cité reste recherché par les gens de qualité et les commerçants notables.

Dans les quartiers adjacents : rue du Bignon, rue Porte d'en Haut et rue des Forges, nous trouvons encore 12 hommes de loi et 3 de profession libérale. De même la place Royale compte 1 médecin, 1 huissier, 1 avocat, 1 officier.

Par contre, le reste des faubourgs est surtout habité par de petits commerçants, des artisans, des ouvriers et des gens sans métier, peu fortunés ; ces derniers sont 45 rue de l'Hôpital et 54 rue du Val.

En résumé, il n'y a pas à Ploërmel de quartier neuf ayant pu attirer la bourgeoisie aisée et la structure sociale correspond à la structure topographique où le centre gravitant autour de l'église et des halles reste pour tous un lieu privilégié.

II

CLERGÉ ET NOBLESSE

Les rôles de la capitation ne nous renseignent pas sur le clergé qui n'était pas soumis à cet impôt. Dans les registres paroissiaux figurent au bas des actes de catholicité, la signature du recteur : F.-J. Vavasseur ; celle des curés : Josse et Danion ; celle du sacriste : Rio, et enfin celles de trois prêtres n'ayant pas charge d'âmes : Bonno, Maubec et Michel.

Dans les monastères, nous trouvons, d'après l'abbé Le Mené (1), 6 Carmes, 16 Carmélites, 54 Ursulines et le prieur de Saint-Nicolas, M. Fouché, qui était d'ailleurs un prêtre séculier.

(1) J.-M. LE MÉNÉ : *Abbayes et prieurés du diocèse de Vannes.*

En résumé, 82 ecclésiastiques ou religieuses environ habitaient à Ploërmel ; nous ignorons leur influence du point de vue spirituel, mais sur le plan matériel la présence des couvents, surtout celui des Ursulines, fort peuplé, donnait un regain d'activité à l'économie locale.

Il existait des rôles spéciaux pour la noblesse parce qu'elle était beaucoup moins imposée que le tiers état ; on ne peut donc comparer les chiffres de taxation de l'une et l'autre de ces classes sociales ; mais nous connaissons la hiérarchie de fortune dans la noblesse : dans l'ordre figurent les Picaud qui possèdent la seigneurie de Quéhéon, à 4 kilomètres de la ville, sur la route d'Augan (taxé à 60 l.) ; M^{me} de Sérent, fille ou petite-fille d'un sénéchal de Ploërmel, seigneur de la Ville-Louais en Campénéac (46 l.) ; les Prévôt de la Voltais, dont le château se trouvait en Guer, mais qui avaient sans doute leur hôtel particulier à Ploërmel (30 l.) ; les Fabroni de la Garoulais (25 l.) ; le chevalier de La Voltais (11 l.) ; M^{me} Prévôt (ou Provôt) de La Voltais « cadet » (9 l.) ; les Houet de Chesnevert, famille de robe qui a donné des maires à Ploërmel (8 l.) ; la dame douairière Houet de Chesnevert (6 l.) ; les Houet de Kerguenan (4 l.).

Peu nombreuse était donc la noblesse résidant à Ploërmel et son influence s'avérait médiocre car seuls les Houet de Chesnevert avaient occupé des fonctions à la tête de la municipalité.

III

BOURGEOISIE

Cette classe sociale comportait des fonctionnaires, des hommes de loi, des gens de finances.

C'est incontestablement le sénéchal qui tenait le haut du pavé, il était imposé pour 90 l. ; le procureur du Roi pour 40, le lieutenant pour 26, l'alloué pour 14.

Gravitaient autour d'eux le greffier, commissaire aux saisies réelles (27 l.), aidé d'un commis greffier, le sergent royal (9 l.), le général d'armes (2 l. 10), 3 huissiers (9,8 et 6 l.). Les juridictions seigneuriales étaient représentées par Robert, procureur fiscal de la Gaudinai (3 l.).

Les avocats étaient au nombre de 13 que nous citons dans l'ordre d'importance de leurs impositions : Du May de La Morissais, qui est également receveur des consignations (40 l.), Perret de La Lande, qui fait office de changeur de Roi (31 l.), Perret de Trégadoret (30 l.), Le Goesbe de Bellée (25 l.), Poullain du Parc (24 l.), Bonamy de Ville-Coignac (20 l.), Pringué des Fougerais (12 l.), Perret du Val, Dubreton fils, Nayl de La Ville-Aubry fils, Gaillard de Kerbertin fils (ces cinq derniers, débutant dans la carrière, sont taxés à 6 l.).

Huit procureurs sont en exercice : Du May (29 l.), Dubreton (29 l.), Coudé (16 l.), Santier (15 l.), Nayl de la Ville-Aubry (12 l.), Deligné (4 l.), Houée (4 l.) ; un seul clerc de procureur est signalé (1 l.).

Si l'on fait le compte de ces juges et hommes de loi, il apparaît qu'ils étaient 37, chiffre important, mais non pas extraordinaire à une période où l'on était fort processif et dans une sénéchaussée comme Ploërmel qui se trouvait parmi les plus étendues de Bretagne.

Les Domaines sont représentés par Rigault, contrôleur des actes et receveur (18 l.) et les Tabacs par de La Ville-Froget qui est exempt pour son office mais qui paie, pour son bien, 42 l.

A la fin du rôle se trouvent groupés les employés des devoirs : M. Bredin, directeur (42 l.) qui est aussi taxé pour son bien (30 l.), le contrôleur général (37 l. 10), le sieur Quermard, receveur général (20 l. 10) taxé pour son bien (36 l.), le contrôleur de ville (15 l.), le sieur Delambourg, distributeur des eaux-de-vie (12 l. 10) dont la femme est directrice des Postes, le premier et le second commis aux exercices (chacun 12 l. 10), le sieur Le Cam, commis aux écritures (12 l. 10) qui paie 6 l. pour son bien et son commerce, le sieur Louvel, receveur des campagnes (15 l. plus 8 l. pour son bien), le sieur Penet, ambulancier (14 l.), le sieur Maignot, commis juré et pensionné (12 l. 10), le sieur Dury, commis juré et pensionné (3 l. plus 2 l. 6 pour son bien) ; le sieur Le Songeur, pensionné (12 l. 10).

En bas de la hiérarchie des employés, le concierge de ville (1 l.).

Faut-il mettre en évidence la place de choix réservée

au sénéchal ? Seul il est assez fortuné pour être taxé à 90 l., seul aussi il a 6 domestiques pour le servir. Après lui, le procureur, un avocat, le directeur des devoirs, payant une quarantaine de livres, se placent parmi les riches contribuables. Les autres fonctionnaires ou employés ont une simple aisance ou même de petits moyens, suivant l'importance de leurs fonctions.

Ce sont les principales familles de la bourgeoisie qui ont dirigé, de tout temps, les destinées de la ville. Parmi les sénéchaux nous trouvons, dès le xvi^e siècle les Perret, parmi les alloués, les Le Goaësbe, parmi les maires, les Perret, les Dumay, les Le Goaësbe, les Gaillard ; parmi les procureurs royaux les Nourquer, les Perret, les Mahot de La Quérantonais ; les mêmes noms se trouvent sur la liste des députés de la sénéchaussée aux Etats de Bretagne.

Voyons maintenant les opinions de cette bourgeoisie, d'après l'attitude de ses membres pendant la Révolution.

Le sénéchal, Joseph-Golven Tuault de La Bouverie, auquel le marquis de Bellevue a consacré une notice élogieuse (1), exerça sa charge pendant 23 ans, puis fut nommé député aux Etats généraux. Il faut le ranger politiquement parmi les membres du tiers favorables aux réformes de l'Etat, par opposition aux prérogatives de la noblesse ; Louis XVI lui ayant fait proposer l'anoblissement, il aurait répondu : « J'ai 176 paroisses dans ma main. Allez dire à ceux qui vous ont envoyé que le sénéchal de Ploërmel aime mieux être le premier de son Ordre que le dernier dans celui de la noblesse. » Paroles qui montrent bien sa fierté de caste. Mais sa fidélité au Roi se traduit par sa démission de député en 1790, par son emprisonnement, à plusieurs reprises, par son hospitalité donnée à Puisaye et à son état-major. Cependant nous voyons Tuault devenir juge du tribunal de district en 1793, puis député du Morbihan en 1803 et, par conséquent, son ralliement à l'Empire ne fait pas de doute ; ce qui ne l'empêche pas de siéger sous la Restauration et d'être anobli. Il fut ensuite conseiller général et président du Tribunal.

(1) Marquis de BELLEVUE, *Ploërmel. Tuault de la Bouverie, dernier sénéchal de Ploërmel, 1744-1822*, dans Congrès de l'Association bretonne, t. 28 (1909), pages 10-21.

C'est par conséquent un royaliste libéral et modéré qui a laissé par ailleurs le souvenir d'un homme intègre.

René-Marie Gaillard de La Touche, qui figure sur notre liste de capitation comme lieutenant de la sénéchaussée, n'est pas l'ami du marquis de Bellevue ni des autres historiens de tendance royaliste. Saget dit sans ambages : « Il s'en fallait de peu qu'il ne fut jacobin (1) ». Il naquit à Josselin en 1751, fut 12 ans juge à Ploërmel, représenta cette ville à l'assemblée de la sénéchaussée en 1789, mais ne fut pas choisi comme député aux Etats généraux. Nous le trouvons en 1790 commissaire du Roi pour la formation des administrations du département ; il est ensuite procureur-général-syndic du district de Ploërmel et il n'échappe pas à la détention qui lui est infligée par Prieur de la Marne. Mais, de même que Tuault, il rentra en grâce, vraisemblablement par le jeu des amitiés maçonniques. Il devint juge de paix à Ploërmel, puis membre de l'administration départementale en l'an VII. Dans cette situation en vue, il fut, d'après Sageret, le policier du département, celui dont l'œil vigilant traque les chouans. Bonaparte en fait un sous-préfet de Ploërmel de 1800 à 1813. Ce personnage est beaucoup plus à gauche que Tuault, mais sans pactiser avec la Terreur. C'est pourquoi il se rallie, lui aussi, à l'Empire et il semble qu'il ait partagé les opinions assez anticléricales du préfet Jullien.

Mathurin Chardevel, qui était procureur du Roi en 1785, est un personnage moins en vue ; néanmoins il sera conseiller général de 1808 à 1820. Pringué des Fougerais, avocat, occupe les mêmes fonctions en 1800.

Quant à François-Marie Perret de La Lande, nous le trouvons président du Tribunal criminel de 1792 à 1795 avant de devenir député aux Cinq-Cents ; il est incarcéré en l'an II sous prétexte de fédéralisme. Rodolphe-Claude Perret de Trégadoret, qui a été maire de Ploërmel de 1776 à 1779, représente la ville à la Constituante et à la Conven-

(1) E. SAGERET, *Le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat*, t. I, pages 78-80.

tion ; il est ensuite président du tribunal, destitué par Prieur et rétabli par Guezno (1).

Sébastien-Jean Le Goaësbe de Bellée, maire de Ploërmel de 1784 à 1788, est élu suppléant à la Constituante où il ne siège pas ; mais il devient membre du Directoire du Morbihan ; un moment emprisonné en 1791, il recouvre la liberté, est désigné comme juge à Vannes, puis à Ploërmel, puis à nouveau à Vannes.

Paul-Julien Dubreton, avocat, lieutenant du maire de Ploërmel, a une carrière plus modeste, mais son fils Jean-Louis, devenu général, résiste à Wellington dans les murs de Burgos, et il est fait pair de France en 1819.

La carrière de tous ces Ploërmelais est à peu près identique : magistrature, fonctions administratives, destitution pendant la Terreur, retour en grâce, ralliement à l'Empire, puis aux Bourbons.

Les taxera-t-on de versatilité politique ? Il semble plutôt que ce sont des libéraux auxquels la promotion bourgeoise de la Révolution de 1789 suffit et qui suivent tous les régimes qui maintiennent leur prépondérance. Ce sont eux d'ailleurs qui ont mis en place, non sans mérite, le système administratif de la France tel qu'il a fonctionné pendant tout le XIX^e siècle.

IV

PROFESSIONS LIBÉRALES - ARMÉE

Quelques personnes seulement appartiennent à cette fraction de la population : Jean-François de la Bigne-Ville-neuve (38 l. 10), originaire de Fougères, médecin des épidémies pour Ploërmel et Malestroit en 1786, mort en 1804, ancêtre d'une lignée de médecins et père d'un étudit, Paul-Marie, qui a notamment étudié les vitraux de l'église de Ploërmel. Deux chirurgiens sont cités : Samson (20 l.) et Gourdel (12 l.) ; enfin il n'y a qu'un maître d'école, le sieur

(1) J.-L. DEBEAUVÉ, *La justice révolutionnaire dans le Morbihan (1790-1795)*.

Le Secque (4 l.) et une maîtresse d'école : M^{lle} Duval (1 l. 10).

L'armée est représentée par M. de Préaudeau, maréchal des logis de la maison du comte d'Artois ; il jouit d'une certaine aisance (taxe de 3 livres pour son bien propre) ; son nom apparaît lors des élections de 1801.

Aux autres officiers, 1 chirurgien-major (36 l.), un officier de chasseurs (24 l.), s'ajoutent un brigadier de maréchaussée (8 l.), 2 miliciens, 1 invalide.

V

MARCHANDS

Cette catégorie est assez difficile à définir à la fin de l'ancien régime ; nous avons adopté le classement de Sée et rangé, par exemple, les bouchers parmi les gens de métier. On notera que, dans le rôle de la capitation, la qualification de « marchand » est souvent donnée sans que la profession soit indiquée ; au total, on compte 46 marchands et très peu d'employés de commerce ; aussi est-il probable que les domestiques devaient souvent servir dans les boutiques.

Les plus taxés parmi les marchands sont les aubergistes : la veuve Deslandes, à l'enseigne de la *Grand Maison* (30 l. 10), le sieur Tellier, à l'enseigne du *Roy d'Espagne* (28 l.), le sieur Noël Granier, à l'enseigne de la *Croix d'Or* (14 l.). Les cabaretiers, au nombre imposant de 11, ne dépassent pas la cote de 10 l.

Parmi les plus fortunés des marchands, figure le sieur Armel Druais (28 l.) dont nous ignorons la profession exacte.

Citons encore la dame Delambourg, directrice des postes, épouse du distributeur des eaux-de-vie (12 l. 10), le sieur Besnier, maître de poste (7 l.), Julien Giot, courrier de Ploërmel à Vannes (4 l.), le sieur Chernot, apothicaire (8 l.), une marchande de modes, un coutelier, un armurier, un mercier.

Pour la plupart d'entre eux, la situation de fortune paraît assez médiocre, par comparaison avec les chiffres qu'on trouve cités dans les villes plus importantes.

VI

GENS DE MÉTIER

Leur importance numérique est considérable car il n'existe pas encore de commerce de l'habillement, tout étant resté au stade de l'artisanat.

Aussi, nous relevons 16 tisserands et 1 compagnon tisserand, 13 cordonniers et 5 compagnons, 8 castotiers (1) et 1 compagnon, 4 chapeliers et 1 compagnon, 3 lingères, 3 fileuses de laine, 3 fileurs et 1 compagnon, 1 couturier, 1 teinturier, 3 blanchisseuses.

Pour la construction, il ne se trouve que 2 maçons et un tailleur de pierres et pavés, chiffre insuffisant ; la même anomalie a été notée par F. Le Lay dans son *Histoire de la ville et communauté de Pontivy*. Par contre, il y a 7 menuisiers, 1 tourneur, 7 couvreurs, 4 charpentiers, 3 serruriers et 1 compagnon, 3 vitriers, 1 cloutier, 1 forgeron.

Notons par ailleurs : 2 selliers, 1 charretier, 6 maréchaux-ferrants dont la clientèle devait être nombreuse puisqu'ils sont taxés pour une dizaine de livres, 4 perruquiers et un garçon, 2 tonneliers, 1 horloger, 1 tanneur et 1 blanconnier (2).

Sur un plan un peu spécial, se placent les meuniers : celui des moulins du Roi et ceux des moulins seigneuriaux de Gourhel et de Malleville.

Quels étaient les plus aisés des artisans ?

En tête vient un boulanger, Pierre Friquet (50 l.) qui habite rue du Four et qui travaille sans doute pour les communautés religieuses ou l'hôpital car ses collègues sont taxés entre 1 l. 10 et 12 l. seulement. Le fermier des moulins du roi, Antoine Tual, paye 24 l., c'est-à-dire beaucoup plus que ses collègues des moulins seigneuriaux. Parmi les bouchers, la plus forte contribution n'est que de 20 l. Dans

(1) Le castot était une laine de mouton foulée aux moulins de Ploërmel, d'après P. MARTIN, *Histoire de Loyat* (manuscrite). Dans la région de Questembert on appelait castot des vestes de laine brute (renseignements fournis par M. E. MARQUER).

(2) Spécialisé dans la préparation des peaux employées pour la fabrication des gants et bourses, d'après J. CHOLEAU, *Métiers, confréries et corporations de Vitry*, p. 333.

les autres catégories, rares sont les gens de métier qui acquittent plus de 10 l.

On peut donc conclure que le nombre des artisans aisés est restreint, sur un total qui atteint 122 personnes.

VII

FERMIERS - LABOUREURS

Le chiffre des fermiers est de 7, dont le plus taxé est celui des dames Carmélites (10 l.) ; à leur service sont attachés 14 domestiques. Il existe, d'autre part, 18 laboureurs dont 2 paient 22 et 19 l., et 3 jardiniers. Ces divers ruraux habitent les faubourgs.

VIII

CLASSES INFÉRIEURES

Elles forment la base de la population, surtout si l'on y compte les compagnons ou garçons de métiers cités aux paragraphes précédents. En tête se détache l'imposante cohorte des domestiques, 158 personnes. Les maisons religieuses sont évidemment les mieux pourvues : 11 domestiques chez les Ursulines, 6 chez les Carmélites, 3 chez les Pères Carmes. Dans les foyers bourgeois ou chez les marchands, on trouve fréquemment une servante, rarement 2 ou plus.

Les domestiques, comme les compagnons, ne portent pas de numéro d'ordre sur la liste des imposés, ce qui donne à penser que leur quote-part (fixée invariablement à 2 l.) était acquittée par leur patron.

Les ouvriers sans métier défini étaient au nombre de 8, y compris les 6 qui travaillaient à une manufacture établie place Saint-Nicolas (1).

En bas de l'échelle sociale figurent 7 pauvres ; il est vraisemblable que les miséreux étaient beaucoup plus nombreux et que les 7 ne sont signalés que comme anciens contribuables tombés dans la gêne.

(1) Marquis de BELLEVUE, *Ploërmel, ville et sénéchaussée*, page 42.

IX

PERSONNES SANS PROFESSION

Elles atteignent un total de 252, ce qui mérite attention, car ce chiffre représente 0,20 % des contribuables. Le nombre des hommes est égal à celui des femmes ; mais en réalité ces dernières l'emportent car, parmi elles, ne sont citées que les veuves et les filles et non les femmes ayant mari.

Parmi ces personnes sans profession, quelques-unes sont inscrites pour une somme assez forte, d'autres appartiennent à la bourgeoisie dirigeante malgré la faiblesse de leurs ressources. Nous allons les énumérer dans le cadre topographique :

Dans la ville close nous trouvons M. de Boyne (10 l.), M^{me} de La Touche-Regnault (20 l.), M. Préclos-Guinard (34 l. 101), M^{me} de Boistrégat (16 l.), la veuve Desportes-Brunel (36 l.).

Rue des Bignons : la veuve Pringué des Garennes (8 l.), M^{me} Gambert de La Noë (3 l.).

Rue Porte-d'en-haut : M^{me} Bertault de la Pessonnière (29 l. 10), la veuve Pringué de La Morais (10 l.).

Rue des Forges : la veuve Houeix de La Brousse (20 l.).

Rue du Four : M^{me} Mamineau (46 l.).

Basse-ville et place Royale : M^{me} Gaillard de Kerbertin, mère (9 l.), M. de la Giraudais (21 l.), M. Mahot de la Qué-rantonais (35 l.).

Rue du Val : la veuve Laurent Bousso (27 l. 10).

En dehors de ces 15 personnes, les autres contribuables sans profession sont dans une situation de fortune plus ou moins précaire ; on les trouve surtout dans les faubourgs ; ce sont sans doute des malades ou des gens âgés qui ne peuvent plus exercer de métier.

X

CONCLUSION

Une première constatation s'impose : il y a 572 contribuables ; en y ajoutant les domestiques et les compagnons,

nous obtenons le chiffre de 712 cotes. Si nous adoptons le calcul d'Henri Sée, en multipliant les cotes par 4, nous arrivons au chiffre de 2.848 habitants.

Ce chiffre ne peut être comparé avec les estimations données par le département et le district au début de la Révolution, car elles concernent l'ensemble de la commune, y compris la partie rurale ; c'est pourquoi les totaux varient entre 5.500 et 6.000 (1).

Mais si nous étudions le premier dénombrement quinquennal de 1836, nous trouvons 5.207 habitants pour la commune, et 2.591 pour l'agglomération. Ce dernier chiffre accuse un léger fléchissement par rapport à notre évaluation faite en multipliant par 4 les cotes de la capitation. La diminution s'explique par la suppression de la sénéchaussée de Ploërmel, des couvents d'hommes et de femmes.

Deuxième constatation : si le nombre des non-contribuables n'est proportionnellement pas plus élevé à Ploërmel qu'à Rennes au XVIII^e s., la fortune des classes dirigeantes est moins considérable, ce qui implique une économie stagnante. Peut-être devrait-on ajouter qu'il s'est produit un vieillissement de la population qui se manifeste par le nombre élevé des gens sans métier dont le revenu est faible.

En résumé, malgré son renom de chef-lieu de sénéchaussée, Ploërmel est, avant la Révolution, une petite ville de caractère moyenâgeux, où l'afflux vital ne circule qu'au ralenti. Elle ne connaîtra pas, malheureusement, comme Pontivy, les faveurs de Napoléon ni l'essor qui s'ensuivit, bien que ses classes dirigeantes se soient dévouées sous le régime impérial, dans les fonctions administratives et électives.

P. THOMAS-LACROIX.

(1) Le district de Ploërmel estime la population de la commune à 6.311 personnes en vue de l'établissement du traitement du clergé ; il avait intérêt à ne pas grossir ce chiffre puisque le traitement était proportionnel au nombre d'habitants (Arch. du Morbihan, L 116). L'état général du département pour la formation de son administration et de celle des districts, en 1790, avance le chiffre de 5.500 (L 234).